



# Plongeon

## SOMMAIRE

<b>Catégories d'âges FFN / World Aquatics Tremplin et Haut-vol</b> .....	3
<b>Les compétitions qualificatives</b> .....	4
<b>Les compétitions régionales</b> .....	5
Les engagements et les feuilles de plongeon .....	5
Procédure d'appel .....	6
<b>Les championnats régionaux d'hiver et d'été</b> .....	7
Conditions d'accès du programme traditionnel .....	7
Programme traditionnel des compétitions régionales .....	8
Résultats .....	9
Jurys .....	9
<b>Les compétitions territoriales</b> .....	10
Les engagements .....	10
Les forfaits .....	10
Les feuilles de plongeon .....	10
Procédure d'appel .....	11
<b>Les meetings fédéraux</b> .....	12
Conditions d'accès .....	12
Les programmes promotionnels .....	12
Les programmes traditionnels .....	14
Récompenses .....	15
<b>Les championnats de France toutes catégories 1m, 3m, haut-vol</b> .....	16
Les engagements .....	17
Forfaits .....	17
Les feuilles de plongeon .....	17
Procédure d'appel .....	17
<b>Les épreuves nationales jeunes 1m, 3m et haut vol</b> .....	19
Conditions d'accès .....	19
Les programmes .....	19
Modalités de qualifications .....	21
Récompenses .....	22
<b>Les épreuves nationales élite 1m, 3m et haut vol</b> .....	23
Conditions d'accès .....	23
Les épreuves .....	23
Les programmes .....	23
Modalités de qualifications .....	25
Récompenses .....	25
<b>Les épreuves nationales junior 1m, 3m et haut vol</b> .....	26
<b>Récapitulatif des programmes des épreuves nationales jeunes, junior, élite</b> .....	27
<b>Participation des plongeurs étrangers</b> .....	28
<b>Les classements nationaux</b> .....	29
Le classement national des plongeurs par catégorie d'âge .....	29
Le classement national des clubs .....	30

Le classement national des ligues .....	30
<b>Les championnats de France des Maîtres</b> .....	<b>31</b>
Règles générales .....	31
Les engagements.....	32
Récompenses .....	32
<b>Juges &amp; Officiels</b> .....	<b>33</b>
L'officiel de table .....	33
Les juges de plongeon .....	33
Les épreuves certificatives .....	36
<b>Candidature à l'examen de juge de plongeon</b> .....	<b>38</b>
<b>Calendrier prévisionnel des organisations 2024 – 2025</b> .....	<b>39</b>

# Règlements Plongeon

## CATÉGORIES D'ÂGES FFN / WORLD AQUATICS TREMPLIN ET HAUT-VOL

### Catégories d'âge FFN Tremplin et Haut-vol Garçons et Filles : Saison 2024 – 2025

Catégories		Années	Âges*
Poussins	D	2014, 2015 et 2016	9, 10 et 11 ans
Benjamins	C	2012, 2013	12 et 13 ans
Minimes	B	2010, 2011	14 et 15 ans
Cadets	A	2007, 2008, 2009	16, 17 et 18 ans
Juniors	J	2005 et après	20 ans et moins
Elite	E	2011 et avant	14 ans et plus

\*au 31 décembre de l'année de la compétition.

### Catégories d'âge World Aquatics Tremplin et Haut-vol Garçons et Filles : Saison 2024 – 2025

Catégories		Années	Âges
Benjamins	C	2012, 2013	12 et 13 ans
Minimes	B	2010, 2011	14 et 15 ans
Cadets	A	2007, 2008, 2009	16, 17 et 18 ans

## LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

Les compétitions qualificatives sont des compétitions permettant aux plongeurs de changer de niveau territorial de pratique.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de développement fédéral et son objectif est de faire évoluer la dynamique de préparation des plongeurs(es).

La compétition qualificative peut être un objectif pour certains ou un point d'étape pour d'autres.

Pour l'olympiade Los Angeles 2028, les compétitions qualificatives officielles pour le niveau national sont les meetings fédéraux et les championnats (inter)régionaux d'hiver et d'été.

L'accès aux championnats régionaux est déterminé par les ligues.

Les programmes des meetings fédéraux sont déterminés par la Fédération Française de Natation.

.

# Règlements Plongeon

## LES COMPETITIONS REGIONALES

Pour l'olympiade Los Angeles 2028, deux championnats régionaux (un d'hiver et un d'été) doivent obligatoirement être mis en place par les ligues au cours de la saison sportive.

Pour chaque saison sportive, ils permettront à chaque plongeur désireux de changer d'échelon territorial de pratique de tenter de se qualifier aux championnats de France toutes catégories.

L'organisation des épreuves des championnats régionaux relève des ligues organisatrices.

Pour les épreuves d'hiver, les championnats régionaux devront avoir lieu au plus tard avant le 15 décembre de la saison en cours.

Pour les épreuves d'été, chaque championnat devra obligatoirement avoir lieu, au plus tard, 4 semaines avant les championnats de France toutes catégories.

Dans le cas où une ligue ne pourrait organiser ses championnats régionaux, le/les club(s) aura/auront la possibilité de participer aux championnats d'une autre ligue en regagnant la région de son choix. Pour des raisons pratiques, le département fédéral devra en être informé au plus tard 18 jours avant la compétition.

L'information sur les différentes dates de tenues des championnats régionaux d'hiver et d'été doit parvenir au département fédéral dès que les dates seront connues.

### **Les engagements et les feuilles de plongeur :**

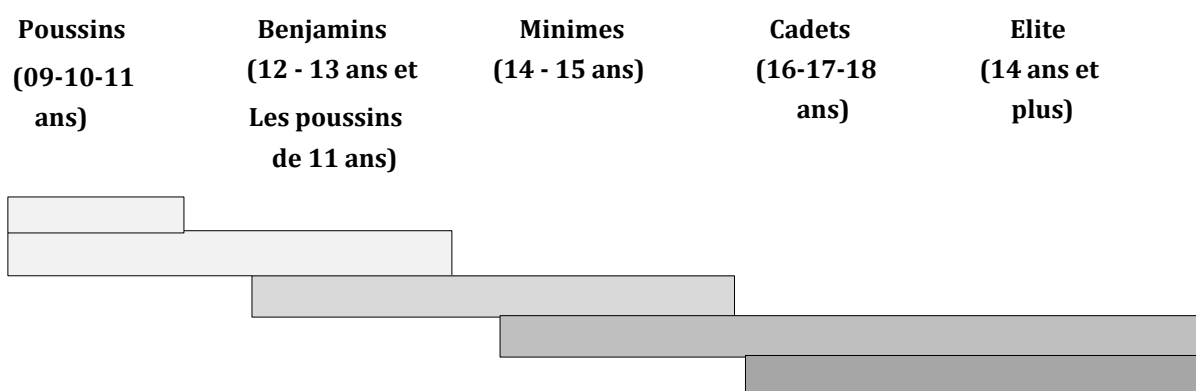
La fédération incite les ligues à effectuer les procédures de saisie des feuilles et de traitement des compétitions régionales via le logiciel diverecorder.

Les délais d'engagements et de remise des feuilles de plongeur sont laissés à l'initiative des ligues.

Les plongeurs(es) des catégories Poussins (uniquement ceux de 11 ans), Benjamins et Cadets ne pourront s'engager que dans 2 catégories (1 surclassement maximum possible).

Les plongeurs de la catégorie Minimes auront la possibilité de s'engager dans 3 catégories (2 surclassements possibles).

### **Ci-dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :**



## **Procédure d'appel :**

### **Jury d'appel**

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition, assisté du responsable régional des juges, désigne le jury d'appel. Conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

**Article 1** - Conformément à l'article I.13.1 du règlement des compétitions de la World Aquatics, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

**Article 2** - Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, doit rendre sa décision après avoir étudié la réclamation. Si le juge-arbitre est en difficulté pour se prononcer, il doit réunir le jury d'appel pour une prise de décision consolidée.

**Article 3** - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du juge-arbitre par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée au plus tard dans les trente (30) minutes qui suivent la fin du concours. La décision du juge-arbitre ou du jury d'appel font foi en derniers recours nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la ligue, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

# Règlements Plongeon

## LES CHAMPIONNATS REGIONAUX D'HIVER ET D'ETE






Les ligues doivent prévoir la mise en place :

- d'un programme traditionnel de compétitions identique à celui des championnats de France toutes catégories afin de permettre aux plongeurs de s'y qualifier.

Les ligues peuvent et sont également fortement incitées à mettre en place :

- un programme promotionnel de compétitions pouvant être calqué sur les programmes des meetings fédéraux.

### Conditions d'accès du programme traditionnel :

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Filles et Garçons : 9 ans et plus<ul style="list-style-type: none"><li>•  Poussines / poussins</li><li>•  Benjamines / benjamins</li><li>•  Minimes filles / garçons</li><li>•  Cadettes / cadets</li><li>•  Elite</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La mise en place des conditions d'accès est laissée à l'initiative de la ligue</li></ul>
---	--

# Règlements Plongeon

## Programme traditionnel des compétitions régionales :

Catégories		1 m	3 m	Haut-vol
<b>D</b> <b>Poussins</b> <b>09, 10 et 11</b> <b>ans</b>	<i>Filles</i>	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101, 201, 301, 401 (position au choix) + 3 libres de groupes différents.	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101, 201, 301, 401 (position au choix) + 3 libres de groupes différents.	-
	<i>Garçons</i>	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101, 201, 301, 401 (position au choix) + 3 libres de groupes différents.	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101, 201, 301, 401 (position au choix) + 3 libres de groupes différents.	-
<b>C</b> <b>Benjamins</b> <b>12 et 13 ans</b>	<i>Filles</i>	<b>7 plongeurs</b> 5 (9,0) + 2 libres	<b>7 plongeurs</b> 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5 m <b>6 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,0) + 3 libres	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m <b>7 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 3 libres
<b>B</b> <b>Minimes</b> <b>14 et 15</b> <b>ans</b>	<i>Filles</i>	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,0) + 3 libres	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>7 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,0) + 4 libres	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>8 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
<b>A</b> <b>Cadets</b> <b>16, 17 et 18</b> <b>ans</b>	<i>Filles</i>	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,0) + 4 libres	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>8 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	<b>10 plongeurs</b> 5 (9,0) + 5 libres	<b>10 plongeurs</b> 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>9 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
<b>Synchro A et B filles et garçons *</b>		-	<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	-
<b>Dames</b>		Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres 5 groupes doivent être utilisés
<b>Messieurs</b>		Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres 6 groupes doivent être utilisés
<b>Synchro dames*</b>		-	<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
<b>Synchro messieurs*</b>		-	<b>6 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	<b>6 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
<b>Synchro Mixte*</b>		-	Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés

\*Pour le plongeon synchronisé, les épreuves qualificatives seront organisées par la ligue régionale le cas échéant.



# Règlements Plongeon

---

## **Résultats :**

Les résultats de la compétition devront être envoyés aux clubs participants selon les modalités fixées par l'organisateur.

Ces mêmes résultats devront également être adressés aux ligues concernées ainsi qu'au département plongeon de la Fédération Française de Natation au plus tard, le mardi soir 23h59, suivant la compétition.

## **Jurys :**

Les jurys des compétitions régionales devront être composés de juges ayant au moins la qualification régionale.

# Règlements Plongeon

## LES COMPETITIONS TERRITORIALES

Les compétitions territoriales sont des étapes clés dans la saison du plongeur.

Pour l'olympiade Los Angeles 2028, sont considérées comme compétitions territoriales :

- Les meetings fédéraux

Les meetings fédéraux, au même titre que les championnats régionaux d'hiver et d'été, sont qualificatifs aux championnats de France toutes catégories.

### Les engagements :

La procédure d'engagements pour les meetings fédéraux est comme suit :

- Les engagements doivent être établis via la procédure fédérale en vigueur.
- Les engagements devront parvenir par mail, au département plongeon de la Fédération Française de Natation ([plongeon@ffnatation.fr](mailto:plongeon@ffnatation.fr)), au plus tard, **18 jours** avant le début de la première épreuve, accompagné, de préférence, des droits d'engagements.

Le coût d'engagement est de **12 €** par épreuve et par plongeur pour les épreuves traditionnelles et de **5€** par épreuve et par plongeur pour les épreuves promotionnelles.

Attention, dès lors que cela sera possible, tout engagement non confirmé pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

A titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure fédérale en vigueur seront enregistrés et facturés à **20 €** par épreuve et par plongeur.

Le paiement des engagements est accepté par chèque ou virement bancaire (incluant le nom du club, la compétition concernée et le(s) plongeur(s) en référence du virement) jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de **100 €** sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses plongeurs à la prochaine compétition.

### Les forfaits :

**80 €** de pénalité forfaitaire sera appliquée pour un forfait déclaré moins de 3 jours avant la première épreuve de la compétition sauf en cas de production d'un certificat médical dans les 72 heures.

### Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon doivent être transmises via internet et plus précisément via le site internet [www.diverecorder.co.uk](http://www.diverecorder.co.uk) selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Passé ce délai (clôture de remise des feuilles de plongeon), **10 €** de pénalités seront appliqués par feuille en retard ou modifiée en retard.

# Règlements Plongeon

---

Toute saisie ou modification de feuille réalisée moins de 24 heures avant le début du premier concours de la compétition, devra directement être faite auprès du secrétariat et non en ligne sur diverecorder.

## **Procédure d'appel :**

### **Jury d'appel**

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition, assisté du responsable fédéral des juges, désigne le jury d'appel. Conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

**Article 1** - Conformément à l'article I.13.1 du règlement des compétitions de la World Aquatics, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

**Article 2** - Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, doit rendre sa décision après avoir étudié la réclamation. Si le juge-arbitre est en difficulté pour se prononcer, il doit réunir le jury d'appel pour une prise de décision consolidée.

**Article 3** - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du juge-arbitre par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée au plus tard dans les trente (30) minutes qui suivent la fin du concours. La décision du juge-arbitre ou du jury d'appel font foi en derniers recours nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

# Règlements Plongeon

## LES MEETINGS FEDERAUX

Les meetings fédéraux sont organisés chaque année par la Fédération Française de Natation en partenariat avec la ligue et le club hôte.

Ils s'adressent à la fois à un public évoluant dans le système compétitif traditionnel, mais également à des plongeurs confirmés ne disposant toutefois pas encore du niveau requis pour s'engager dans le programme traditionnel.

### Conditions d'accès :

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Epreuves promotionnelles : 7 ans et plus</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏊 Challenge promotionnel Avenirs 11 ans et moins à 1m</li> <li>🏊 Challenge promotionnel 12 – 14 ans à 1m et/ou 3m (1 seule épreuve possible)</li> <li>🏊 Challenge promotionnel 15 – 18 ans à 1m et/ou 3m (1 seule épreuve possible)</li> <li>🏊 Challenge promotionnel Pré-maîtres 18 – 24 ans à 1m et/ou 3m (2 épreuves possibles)</li> <li>🏊 Challenge promotionnel Duo Maîtres 18 ans et plus à 1m et/ou 3m (1 seule épreuve possible)</li> <li>🏊 Challenge promotionnel Maîtres 2 25 - 39 ans à 1m et/ou 3m (2 épreuves possibles)</li> <li>🏊 Challenge promotionnel Maîtres 2 40 ans et plus à 1m et/ou 3m (2 épreuves possibles)</li> </ul> </li> <li>▪ <b><u>Epreuves traditionnelles : 9 ans et plus</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏊 Poussin(e)s</li> <li>🏊 Benjamins(e)s</li> <li>🏊 Minimes filles / garçons</li> <li>🏊 Cadettes et cadets</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque club peut engager le nombre de plongeurs qu'il souhaite par catégories et par sexe.</li> <li>▪ Pour les catégories promotionnelles aucun surclassement n'est possible.</li> <li>▪ Pour les épreuves traditionnelles, chaque club a la possibilité d'engager un plongeur soit dans sa catégorie d'âge d'origine, soit dans la catégorie d'âge supérieure.</li> </ul>
---	---

### Les programmes promotionnels :

<b>11 ans et moins</b>	<i>Filles et Garçons</i>	5 plongeurs	4 plongeurs à 1m aux coefficients imposés : 100 A* (1,0), 200 A (1,0), 010 B (1,1), 020 A (1,2). *départ sans élan avec arrivée bras en haut ou en bas.	1 plongeur imposé 1m au coefficient de difficulté déterminé par la table de des coefficients WA en vigueur : 101 C.
<b>12 – 14 ans</b>	<i>Filles et Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents.	3 plongeurs aux coefficients de difficultés suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chute avant carpée* à 1m (1,1) ou 3m (1,2)</li> <li>▪ Chute arrière droite* à 1m (1,2) ou 3m (1,3)</li> <li>▪ 101 C à 1m uniquement au coefficient WA en vigueur.</li> </ul> * Départ bras placés aux oreilles	3 plongeurs libres mais de groupes différents réalisés à 1m uniquement. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
<b>15 - 18 ans</b>	<i>Filles et Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents.	3 plongeurs imposés à 1m ou 3m aux coefficients de difficultés déterminés par la table des coefficients WA en vigueur dont la somme ne dépasse pas 5,7.  Pour l'ensemble des plongeurs imposés et libres, 4 groupes de plongeur doivent être réalisés. Aucun plongeur ne doit être doublé.	3 plongeurs libres à 1m ou 3m sans limite de coefficient. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.

# Règlements Plongeon

<b>Pré-Maîtres</b> <b>18 – 24 ans</b>	<b>Dames</b>	4 plongeurs	4 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
	<b>Messieurs</b>	5 plongeurs	5 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
<b>Duo</b> <b>Maîtres</b> <b>18 ans et plus</b>	<b>Binôme mixte ou non mixte</b>	4 plongeurs	4 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés, issus de 3 groupes différents.  Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.  Chaque plongeur réalise 2 plongeurs de groupe différents.  Chaque binôme ne peut-être composé que d'un plongeur maximum engagé par ailleurs dans le catégorie promotionnelle Maîtres 2.
<b>Maîtres 2</b> <b>25 – 39 ans</b>	<b>Dames</b>	4 plongeurs	4 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
	<b>Messieurs</b>	5 plongeurs	5 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
<b>Maîtres 2</b> <b>40 ans et plus</b>	<b>Dames</b>	4 plongeurs	4 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
	<b>Messieurs</b>	5 plongeurs	5 plongeurs différents sans limites de coefficients de difficultés. Les coefficients de difficultés sont déterminés par la table des coefficients WA en vigueur.
<b>Team Event</b>	<b>Equipe mixte ou non mixte</b>	4 plongeurs	Chaque équipe devra être composée de 4 personnes issues d'un même club ou de clubs différents.  Chaque équipe doit comprendre un(e) poussin(e) ou un(e) benjamin(e), 3 plongeurs(es) parmi les catégories minime, cadet(te), senior ou master et dans la limite de 1 senior.  Chaque équipe devra réaliser 4 plongeurs au total sans limite de coefficients de difficultés.  Chaque plongeur devra présenter un plongeon à 1m, 3m ou 5m dans un groupe différent sans limite de coefficients de difficultés.  Les coefficients de difficultés des plongeurs réalisés sont ceux de la table des coefficients WA en vigueur.
<b>Jump Event</b>	<b>Equipe de 2 à 4 plongeurs</b>	5 plongeurs	5 plongeurs issus de 4 groupes différents doivent être présentés.  1 garçon et 1 fille doivent obligatoirement prendre part à une épreuve individuelle.  1m synchro : 1 garçon / 1 fille réalisant un plongeon avec vrille 1m : 1 fille ou 1 garçon réalisant un plongeon libre 3m synchro : 1 garçon / 1 fille réalisant un plongeon arrière ou renversé 3m : 1 garçon ou 1 fille réalisant un plongeon libre 5m, 7,5 ou 10m : 1 garçon ou 1 fille réalisant un plongeon libre  Les coefficients de difficultés des plongeurs réalisés sont ceux de la table des coefficients de difficultés WA. Aucune exécution de plongeon n'est soumise à une limite de coefficient de difficulté.

# Règlements Plongeon

## Les programmes traditionnels :

### ❖ Tremplin de 1m

<b>Poussins</b>	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Benjamins</b>	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Minimes</b>	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Cadets</b>	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Senior</b>	<i>Dames</i>	5 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.	
	<i>Messieurs</i>	6 plongeurs de numéros différents	6 plongeurs libres sans limite de coefficient issus de 5 groupes différents.	

### ❖ Tremplin de 3m

<b>Poussins</b>	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Benjamins</b>	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

# Règlements Plongeon

<b>Minimes</b>	<b>Filles</b>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Cadets</b>	<b>Filles</b>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Plongeon synchronisé</b>	<b>Filles A-B</b>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	<b>Garçons A-B</b>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
<b>Senior</b>	<b>Dames</b>	5 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.	
	<b>Messieurs</b>	6 plongeurs de numéros différents	6 plongeurs libres sans limite de coefficient issus de 5 groupes différents.	
<b>Plongeon synchronisé</b>	<b>Dames</b>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	<b>Messieurs</b>	6 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	4 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés

## Récompenses :

Les trois premiers plongeurs des épreuves individuelles et les trois premières équipes du Team Event recevront des récompenses.

**NB :** en cas d'impossibilité d'organiser les épreuves promotionnelles maitres 1 et 2 lors des meetings fédéraux, ces épreuves seront organisées lors des championnats de France Maitres.

# Règlements Plongeon

## LES CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES CATEGORIES

Pour l'olympiade Los Angeles 2028, les championnats de France toutes catégories restent le point d'orgue de la saison sportive du plongeur.

Ils rassembleront l'ensemble des épreuves nationales Jeunes, Juniors et Elite, de tremplin et de plateforme.

Ils ont lieu une fois par an ; de préférence au mois de juin de chaque saison sportive.

Concernant les épreuves Jeunes, dans la continuité de l'olympiade Paris 2024, la catégorie « poussin(e)s » est maintenue dans les programmes de compétitions.

Son accès y est facilité. Le plongeur désirant participer aux épreuves nationales poussines n'est pas dans l'obligation de réaliser au préalable des minimas de points qualificatifs.

Toutefois, et en lien avec la règle des surclassements, tout plongeur Poussin souhaitant participer aux épreuves nationales de la catégorie supérieure (Benjamin(e)s C) est soumis à la réalisation de minimas de points qualificatifs lors des compétitions régionales d'hiver et/ou d'été et/ou territoriales.

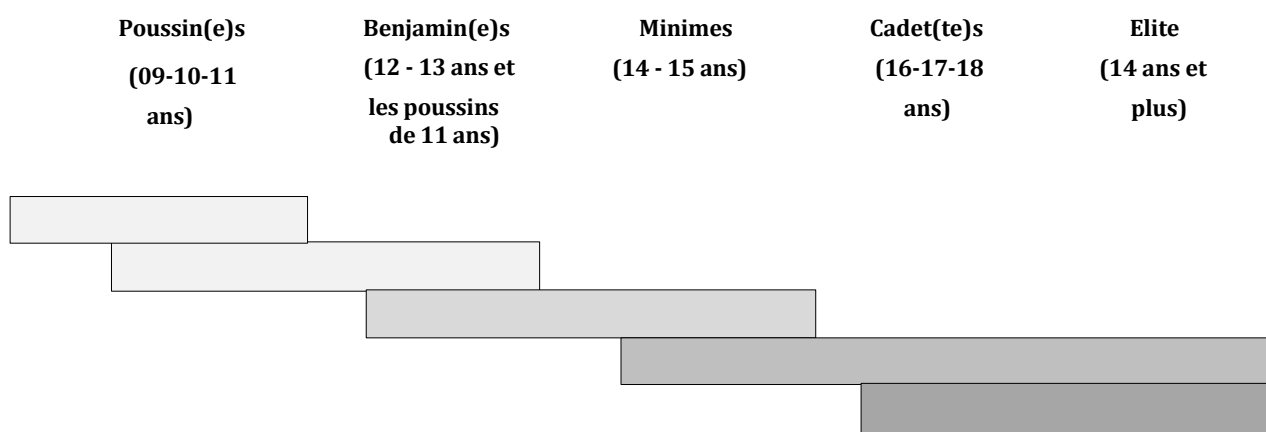
De plus, seuls les plongeurs âgés de 11 ans (dernière année de la catégorie « poussin(e)s ») ont la possibilité de plonger dans leur catégorie et dans celle des « benjamin(e)s » (C).

Les plongeurs des catégories Poussin(e)s (uniquement ceux de 11 ans), Benjamin(e)s et Cadet(te)s ne peuvent pas s'engager dans plus de 2 catégories d'âge maximum (1 surclassement possible).

Seuls les plongeurs de la catégorie Minimes ont la possibilité de s'engager dans 3 catégories (2 surclassements possibles).

Concernant les épreuves Junior et Elite, les programmes mis en œuvre lors de l'olympiade Paris 2024 restent identiques et sont reconduits pour l'olympiade Los Angeles 2028.

### Ci- dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :



### Nota bene :

- tout plongeur a la possibilité de s'engager dans une épreuve bonus de sa catégorie d'âge à condition de s'être préalablement qualifié sur une des épreuves de sa catégorie d'âge.  
La notion « d'épreuve bonus » n'est pas valable pour les catégories de surclassement.



# Règlements Plongeon

---

## Les engagements :

La procédure d'engagements pour les championnats de France toutes catégories est comme suit :

- Les engagements doivent être établis via la procédure fédérale en vigueur.
- Les engagements devront parvenir par mail, au département plongeon de la Fédération Française de Natation ([plongeon@ffnatation.fr](mailto:plongeon@ffnatation.fr)), au plus tard, **18 jours** avant le début de la première épreuve, accompagné, de préférence, des droits d'engagements.

Le coût d'engagement est de **12 €** par épreuve et par plongeur pour les épreuves traditionnelles et de **5€** par épreuve et par plongeur pour les épreuves promotionnelles.

Attention, dès lors que cela sera possible, tout engagement non confirmé pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

A titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure fédérale en vigueur seront enregistrés et facturés à **20 €** par épreuve et par plongeur.

Le paiement des engagements est accepté par chèque ou virement bancaire (incluant le nom du club, la compétition concernée et le(s) plongeur(s) en référence du virement) jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de **100 €** sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses plongeurs à la prochaine compétition.

## Les forfaits :

**80 €** de pénalité forfaitaire sera appliquée pour un forfait déclaré moins de 3 jours avant la première épreuve de la compétition sauf en cas de production d'un certificat médical dans les 72 heures.

## Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon doivent être transmises via internet et plus précisément via le site internet [www. diverecorder.co.uk](http://www.diverecorder.co.uk) selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Passé ce délai (clôture de remise des feuilles de plongeon), **10 €** de pénalités seront appliqués par feuille en retard ou modifiée en retard.

Toute saisie ou modification de feuille réalisée moins de 24 heures avant le début du premier concours de la compétition, devra directement être faite auprès du secrétariat et non en ligne sur [diverecorder](http://diverecorder.com).

## Procédure d'appel :

### **Jury d'appel**

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition, assisté du responsable fédéral des juges, désigne le jury d'appel. Conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

**Article 1** - Conformément à l'article I.13.1 du règlement des compétitions de la World Aquatics, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

# Règlements Plongeon

---





**Article 2** - Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, doit rendre sa décision après avoir étudié la réclamation. Si le juge-arbitre est en difficulté pour se prononcer, il doit réunir le jury d'appel pour une prise de décision consolidée.

**Article 3** - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du juge-arbitre par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée au plus tard dans les trente (30) minutes qui suivent la fin du concours. La décision du juge-arbitre ou du jury d'appel font foi en derniers recours nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

# Règlements Plongeon

## LES EPREUVES NATIONALES JEUNES 1M, 3M ET HAUT-VOL

### Conditions d'accès :

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Filles et Garçons : de 9 à 18 ans</li> <li style="margin-left: 20px;">  Poussin(e)s         </li> <li style="margin-left: 20px;">  Benjamin(e)s *         </li> <li style="margin-left: 20px;">  Minimes filles / garçons         </li> <li style="margin-left: 20px;">  Cadettes et cadets         </li> </ul> <p style="margin-top: 10px;">* inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)s</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir réalisé les minimas de points requis pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets lors des compétitions régionales d'été et/ou territoriales (hors épreuve bonus et dans la limite des surclassements autorisés).</li> </ul> <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire partie du collectif national Jeunes en ayant réalisé les minimas de points requis lors des championnats de France de la saison passée. Si le plongeur/la plongeuse a changé de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours du championnat de France toutes catégories de la saison précédente.</li> </ul>
--	--

### Les programmes :

- Les programmes du tremplin de 1 m

<b>Poussins</b>	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Benjamins</b>	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Minimes</b>	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Cadets</b>	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

# Règlements Plongeon

## ▪ Les programmes du tremplin de 3 m

<b>Poussins</b>	<b>Filles</b>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	6 plongeurs de numéros différents	3 plongeurs imposés au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201C ou B, 301C ou B, 401C ou B.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Benjamins</b>	<b>Filles</b>	7 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Minimes</b>	<b>Filles</b>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Cadets</b>	<b>Filles</b>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<b>Garçons</b>	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
<b>Plongeon synchronisé</b> *	<b>Filles A-B</b>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.
	<b>Garçons A-B</b>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.

\* Pour l'épreuve de plongeon synchronisé au tremplin de 3m, l'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ». Les plongeurs d'une paire peuvent être licenciés dans deux clubs différents.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

# Règlements Plongeon

## Programme du Haut- Vol

Benjamins	Filles	6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	Filles	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
Cadets	Filles	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...).

### Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve doit, auparavant, avoir réalisé les minima de points requis lors des compétitions régionales d'hiver et/ou d'été et/ou territoriales (hors catégorie « poussin(e)s »).

### Plongeon individuel :

	1m			3m			Haut-Vol		
	C	B	A	C	B	A	C	B	A
Filles	140	170	210	150	180	220	130	155	200
Garçons	165	200	260	175	210	270	150	180	250

# Règlements Plongeon

---

- **Plongeon synchronisé :**

	3m
	A-B
Filles	170
Garçons	200

## Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront des récompenses.

# Règlements Plongeon

## LES EPREUVES NATIONALES ELITE 1M, 3M ET HAUT-VOL

Pour l'olympiade Los Angeles 2028, les épreuves nationales Elite comprennent les épreuves et programmes suivants :

- les épreuves du tremplin de 1m et 3m individuel
- les épreuves de tremplin de 3m synchronisé
- les épreuves de haut vol individuel
- les épreuves de tremplin et/ou plateforme synchronisées mixtes (le cas échéant)

### Conditions d'accès :

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dames et Messieurs : 14 ans et plus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve lors des compétitions régionales d'été et/ou territoriales. (hors épreuve bonus)</li></ul> Ou <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire partie du collectif national Elite en ayant réalisé les minimas de points requis lors des championnats de France Toutes catégories de la saison passée.</li></ul>
---	--

### Les épreuves :

Chaque épreuve est composée d'une phase éliminatoire et d'une phase finale à 6 plongeurs.

L'ordre de départ des finales correspond à l'ordre inverse du classement des éliminatoires.

En cas d'égalité de points à la 6<sup>e</sup> place lors des éliminatoires, les plongeurs ex-æquo accèdent à la phase suivante dans un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

### Les programmes :

- **Les programmes des compétitions individuelles Dames et Messieurs**

	1m	3m	Haut- Vol
Dames	<b>Eliminatoires :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents <b>Finale :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	<b>Eliminatoires :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents <b>Finale :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	<b>Eliminatoires :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents <b>Finale :</b> 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Messieurs	<b>Eliminatoires :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix <b>Finale :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	<b>Eliminatoires :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix <b>Finale :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	<b>Eliminatoires :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 6 groupes différents <b>Finale :</b> 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 6 groupes différents

# Règlements Plongeon

Les six ( 6 ) premières dames et les six ( 6 ) premiers messieurs de chaque épreuve des éliminatoires seront qualifié(e)s pour les finales à condition d'avoir obtenu les points ci-dessous au cours des épreuves éliminatoires.

	1 m	3 m	Haut- vol
Dames	140	150	150
Messieurs	200	210	210

## ▪ Les programmes des compétitions synchronisées Dames et Messieurs

	3m	Haut- Vol
Dames	<p><b>Éliminatoires :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p><b>Finale :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>	<p><b>Éliminatoires :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p><b>Finale :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>
Messieurs	<p><b>Éliminatoires :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p><b>Finale :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>	<p><b>Éliminatoires :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, us les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec an. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le ème plongeon (même numéro, même position).</p> <p><b>Finale :</b> 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>



# Règlements Plongeon

## ▪ Les programmes de compétitions synchronisées mixtes Dames et Messieurs (le cas échéant)

Tout comme lors des évènements internationaux, les plongeurs engagés dans les épreuves mixtes entreront directement en phase finale.

	3 m	Haut-vol
Mixte : Dames et Messieurs	<p><b>Finale</b> : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan.</p> <p>Les plongeurs en miroir sont autorisés</p>	<p><b>Finale</b> : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté est de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Les plongeurs en miroir sont autorisés.</p>

Les programmes sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...).

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés...).

### **Modalités de qualification :**

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve doit, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des compétitions régionales d'hiver et/ou d'été et/ou territoriales.

#### ▪ Plongeon individuel :

	1m	3m	HV
Filles	140	150	150
Garçons	200	230	230

#### ▪ Plongeon synchronisé :

	3m	10m
Filles	190	190
Garçons	250	250

### **Récompenses :**

Les trois premières et les trois premiers de chacune des épreuves recevront des récompenses.

## **LES EPREUVES NATIONALES JUNIOR 1M, 3M ET HAUT-VOL**

Elles ont lieu au cours des finales complétées par les éliminatoires des épreuves nationales élites des championnats de France toutes catégories.

L'accès aux épreuves est réservé aux plongeurs(es) né(e)s en 2005 et après (20 ans et moins).

Les trois premiers de chaque épreuve recevront une récompense.

# Règlements Plongeon

## RECAPITULATIF DES EPREUVES NATIONALES JEUNES, JUNIOR, ELITE

Catégorie		1 m	3 m	Haut-vol
Poussin(e)s	<i>Filles</i>	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201 C ou B, 301 C ou B, 401C ou B + 3 libres de groupes différents.	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201 C ou B, 301 C ou B, 401C ou B + 3 libres de groupes différents.	
	<i>Garçons</i>	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201 C ou B, 301 C ou B, 401C ou B + 3 libres de groupes différents.	<b>6 plongeurs</b> 3 plongeurs au choix de 3 groupes différents parmi 101 C ou B, 201 C ou B, 301 C ou B, 401C ou B + 3 libres de groupes différents.	
C Benjamin(e)s 12, 13ans + poussin(e) 11 ans surclassé(e)s	<i>Filles</i>	<b>7 plongeurs</b> 5 (9,0) + 2 libres	<b>7 plongeurs</b> 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5 m <b>6 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,0) + 3 libres	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m <b>7 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ns	<i>Filles</i>	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,0) + 3 libres	<b>8 plongeurs</b> 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>7 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,0) + 4 libres	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>8 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadet(te)s 16, 17 et 18 ans	<i>Filles</i>	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,0) + 4 libres	<b>9 plongeurs</b> 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>8 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	<b>10 plongeurs</b> 5 (9,0) + 5 libres	<b>10 plongeurs</b> 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m <b>9 plongeurs</b> : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons		-	<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	-
Juniors 20 ans et plus jeunes	<i>Filles</i>	<b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	<b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	<b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés
	<i>Garçons</i>	<b>6 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	<b>6 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	<b>6 libres</b> 6 groupes doivent être utilisés
Elite 14 ans et plus	<i>Dames</i>	Eliminatoires : <b>5 libres</b> Finales (6) : <b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : <b>5 libres</b> Finales (6) : <b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : <b>5 libres</b> Finales (6) : <b>5 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés
Elite 14 ans et plus	<i>Messieurs</i>	Eliminatoires : <b>6 libres</b> Finales (6) : <b>6 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : <b>6 libres</b> Finales (6) : <b>6 libres</b> 5 groupes doivent être utilisés	Eliminatoires : <b>6 libres</b> Finales (6) : <b>6 libres</b> 6 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	<b>Synchro Dames</b>		<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	<b>5 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	<b>Synchro messieurs</b>		<b>6 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	<b>6 plongeurs</b> 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Elite 14 ans et plus	<b>Synchro Mixte</b>		<b>5 plongeurs</b> Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	<b>5 plongeurs</b> Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés

## PARTICIPATION DE PLONGEURS ÉTRANGERS

Conformément à l'article 24 - 3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation " Les athlètes non sélectionnables en équipes de France, régulièrement licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du règlement intérieur, peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux. **Ils ne peuvent toutefois obtenir individuellement le titre de " champion de France".**

Dans le cadre des Championnats « Open », le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation sera appliqué.

De plus, les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille. Toutefois, il y aura un classement français donnant lieu à remise de médailles (et de bonification pour le classement des clubs). En sus, les trois premiers du classement open, s'ils sont étrangers, recevront aussi une médaille correspondant à leur position au classement open.

Pour les épreuves nationales élites des championnats de France toutes catégories, seuls deux étrangers peuvent se qualifier pour la finale. Si plus de deux plongeurs se trouvent aux places qualificatives, seuls seront pris les deux plongeurs étrangers ayant réalisé les meilleurs scores lors des éliminatoires. La finale devra comporter 6 plongeurs français.

# Règlements Plongeon

## CLASSEMENTS NATIONAUX

### Le classement national des plongeurs par catégories d'âges :

Le classement national des plongeurs est fondé sur le résultat de l'addition :

- Du cumul des points de participation obtenus par le plongeur dès lors qu'il prend part à une compétition inscrite au programme fédéral.  
Toutefois si un plongeur est amené à participer à plusieurs championnats régionaux, celui-ci ne marquera qu'une seule fois les points de participation.  
De la même façon, si un plongeur est amené à participer à plusieurs meetings fédéraux, celui-ci ne marquera qu'une seule fois les points de participation.  
Au total pas plus de 3 totaux de points de participation peuvent être marqués par le plongeur (championnat régional d'hiver ou d'été + un meeting fédéral + championnats de France toutes catégories).
- Des points obtenus à la table de cotation grâce à la meilleure performance de l'année (épreuves traditionnelles des meetings fédéraux ou des championnats de France toutes catégories ou des compétitions internationales).
- Des points de la meilleure bonification obtenus grâce à la meilleure place réalisée lors des épreuves de sa catégorie d'âge au cours des championnats de France toutes catégories.
- Des points de la meilleure bonification obtenus lors des compétitions internationales réalisées dans le cadre d'une équipe de France (ranking).

### TABLEAU DES POINTS DE PARTICIPATION

	Epreuves promotionnelles	Epreuves traditionnelles
Championnats régionaux d'hiver ou d'été	20	50
Meeting fédéral	100	150
Championnats de France toutes catégories	-	200
Championnats de France Maîtres	150	200

### TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

		Épreuves individuels						Synchronisées	
		1m		3m		Haut Vol		3m	10m
Catégories	Série	Libre	Complète	Libre	Complète	Libre	Complète		
<b>D</b> Poussins	Filles		170		180		140		
	Garçons		200		220		170		
<b>C</b> Benjamins	Filles		230		250		210		
	Garçons		280		310		260		
<b>B</b> Minimes	Filles		280		300		270	240	
	Garçons		330		360		330	260	
<b>A</b> Cadets	Filles		330		360		340	240	
	Garçons		420		470		430	260	
<b>J</b> Juniors	Filles	210		240		240		240	240
	Garçons	310		350		350		350	350
<b>S</b> Seniors	Dames	230		260		250		260	250
	Messieurs	330		370		370		360	350

# Règlements Plongeon

**TABLEAU DES POINTS DE BONIFICATIONS – EPREUVES NATIONALES  
(Championnats de France toutes catégories)**

	Epreuves individuelles	Epreuves synchronisées*
1 <sup>er</sup>	100	100
2 <sup>ème</sup>	80	80
3 <sup>ème</sup>	50	50

**TABLEAU DES POINTS DE BONIFICATIONS**

Place	Jeux Olympiques	Championnat du Monde ou Coupe du Monde	Championnat d'Europe	Compétitions Internationales Séniors	Championnats du Monde des Jeunes JOJ	Championnats d'Europe des Jeunes	Compétitions Internationales Jeunes	Compétitions Internationales Espoirs
1	3130	2660	2490	2320	2150	1980	1810	1640
2	2580	2410	2240	2070	1900	1730	1560	1390
3	2130	1960	1790	1620	1450	1280	1110	940
4	1780	1610	1440	1270	1100	930	760	590
5	1530	1360	1190	1020	850	680	510	340
6	1380	1210	1040	870	700	530	360	190
7	1330	1160	990	820	650	480	310	140
8	1320	1150	980	810	640	470	300	130
9	1310	1140	970	800	630	460	290	120
10	1300	1130	960	790	620	450	280	110
11	1290	1120	950	780	610	440	270	100
12	1280	1110	940	770	600	430	260	90
13	1270	1100	930	760	590	420	250	80
14	1260	1090	920	750	580	410	240	70
15	1250	1080	910	740	570	400	230	60
16	1240	1070	900	730	560	390	220	50
17	1230	1060	890	720	550	380	210	40
18	1220	1050	880	710	540	370	200	30
Part.	1210	1040	870	700	530	360	190	20

Pour les bonifications Internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne, est prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

\*En plongeon synchronisé, les points sont divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

## **Le classement national des clubs :**

Le classement national des clubs est le résultat de l'addition des points de l'ensemble des plongeurs d'un même club (points de participation et table de cotation) et de leurs points de bonification (épreuves nationales et épreuves internationales).

## **Le classement national des ligues :**

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des ligues selon les modalités suivantes : addition des points du « classement national des clubs », des clubs de chaque région concernée.

# Règlements Plongeon

## LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

### Règles générales :

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.  
Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel WA s'applique au plongeon des Maîtres.

#### Les plongeurs individuels

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-29 ans	6	5
30-34 ans	6	5
35-39 ans	6	5
40-44 ans	6	5
45-49 ans	6	5
50-54 ans	6	5
55-59 ans	6	5
60-64 ans	6	5
65-69 ans	6	5
70-74 ans	5	5
75-79 ans	5	5
80 ans et plus	5	5

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel WA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25- 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel WA).

Dans les groupes d'âge 70 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut-vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-29 ans	6	5
30-34 ans	6	5
35-39 ans	6	5
40-44 ans	6	5
45-49 ans	6	5
50-54 ans	5*	5*
55-59 ans	5*	5*
60-64 ans	5*	5*
65-69 ans	5*	5*
70-74 ans	4*	4*
75-79 ans	4*	4*
80 ans et plus	4*	4*

\* À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plateforme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plateforme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2.0.

# Règlements Plongeon

## Les plongeurs 3 mètres et plateforme synchronisé Dames et Messieurs et mixte

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis		
	Messieurs	Dames	Mixte
Groupes d'âge			
50-99 ans	2(*) + 2	2(*) + 2	2(*) + 2
100 ans et plus	2(*) + 2	2(*) + 2	2(*) + 2

\* le coefficient de difficulté du plongeur sera égal à 2.0 indépendamment de la formule de calcul du coefficient de difficulté du plongeur.

Le groupe d'âge sera décidé en ajoutant l'âge des deux plongeurs composant la paire de plongeur synchronisé.

Si l'âge de l'un des deux plongeurs composant la paire de plongeur synchronisé est supérieure à 50 ans, les plongeurs par les pieds à partir de la plateforme de 10m ne doivent pas excéder 2.0 de coefficient de difficulté pour la paire.

### **Engagements:**

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France toutes catégories.

Les feuilles de plongeur devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France toutes catégories sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeur seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci-dessus sur les lieux de la compétition.

### **Récompenses :**

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

En cas de compétition open, se référer au paragraphe « participation des plongeurs étrangers ».

**NB :** en cas d'impossibilité d'organiser les épreuves promotionnelles Duo Maîtres 18 ans et plus, et Maîtres 2 lors des meetings fédéraux, ces épreuves pourront être organisées lors des championnats de France Maîtres.



## JUGES & OFFICIELS

Outre les délégués fédéraux ou régionaux, les compétitions de plongeon se déroulent sous la direction d'un ou plusieurs "Juges-Arbitres" qui s'appuient sur un jury composé de "Juges" et d'"Officiels de Table", ainsi que de bénévoles associés pour des fonctions "hors jury".

Il est rappelé que toute personne intervenant dans l'organisation d'une compétition doit être licenciée à la FFN. Les modalités d'obtention des qualifications d' "officiels de table" et de "juge de plongeon" sont présentées ci-après.

### ❖ L'officiel de table

La qualité d'officiel de table est acquise de la façon suivante :

#### ➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) à la FFN.
- Être âgé(e) de 14 ans minimum dans l'année de la formation.
- Adresser par écrit sa candidature au Président de la Ligue Régionale d'appartenance, et au département Plongeon de la FFN au moins 2 mois avant la date de l'examen.

#### ➤ **Formation :**

Le candidat prendra part à :

- 1 formation de 3 heures réalisée par visioconférence au cours de laquelle un apport de connaissances relatif aux modalités de traitement opérationnel de la compétition (prise de notes, calculs avec et sans règle de calcul, préparation et gestion des concours, lien avec la table etc.) et à la réglementation WA sera fait.

#### ➤ **Certification :**

- Aucune.

Un diplôme de participation sera délivré au(x) candidat(s) à l'issue de la formation.

### ❖ Les juges de plongeon

La qualité de juge de plongeon est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- le "Juge Régional"
- le "Juge National"

#### ✓ Juge régional

- ***Je n'ai pas d'expérience dans l'entraînement et/ou dans le jugement ...***

#### ➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) FFN.

# Règlements Plongeon

---

- Être âgé(e) de 16 ans minimum dans l'année de l'examen.
- Adresser par écrit sa candidature au Président de la Ligue Régionale d'appartenance, et au département Plongeon de la FFN au moins 2 mois avant la date de l'examen.

➤ **Formation :**

Le candidat prendra part à :

- 2 week-ends de formation en présentiel.
- 2 formations de 3 heures réalisées par visioconférence au cours desquelles des apports de connaissances sur la réglementation WA et des analyses vidéos de plongeurs réalisés en compétition seront faits.

➤ **Certification :**

- Au cours d'une compétition régionale ou d'un meeting fédéral selon les modalités définies dans le paragraphe "les épreuves certificatives" ci-après.

Un diplôme sera remis au(x) candidat(s) ayant été admis à l'issue des épreuves.

○ ***Je suis entraîneur depuis 3 ans minimum OU ancien plongeur ...***

➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) FFN.
- Être âgé(e) de 16 ans minimum dans l'année de l'examen.
- Fournir la preuve d'une expérience d'entraîneur de 3 ans minimum OU,
- Fournir la preuve d'avoir été plongeur.
- Adresser par écrit sa candidature au Président de la Ligue Régionale d'appartenance, et au département Plongeon de la FFN au moins 2 mois avant la date de l'examen.

➤ **Formation :**

- Sur demande. Pas de session(s) de formation(s) préalable à l'examen obligatoire.
- Le département plongeon transmet au candidat les règlements sportifs par mail.
- Le candidat sollicite des temps de formation(s) et/ou de questionnement auprès du référent national des officiels s'il en ressent le besoin.

➤ **Certification :**

- Au cours d'une compétition régionale ou d'un meeting fédéral selon les modalités définies dans le paragraphe "certifications" ci-après.

Un diplôme sera remis au(x) candidat(s) ayant été admis à l'issue des épreuves.

✓ **Juge national**

○ ***Je suis juge régional depuis au moins 2 ans et je juge régulièrement en compétition ...***

➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) FFN.

# Règlements Plongeon

---

- Être âgé(e) de 18 ans dans l'année de l'examen.
- Fournir la preuve d'obtention du diplôme de juge régional depuis au moins 2 ans.
- Fournir la preuve d'avoir régulièrement officié en temps que juge régional pendant 2 années consécutives. Cette activité devra être certifiée par le Président de la ligue régionale dont dépend le candidat.
- Adresser une demande écrite de candidature au département Plongeon de la F.F.N par l'intermédiaire de la Ligue Régionale, au moins 2 mois avant la date de l'examen.

➤ **Formation :**

- Sur demande. Pas de session(s) de formation(s) préalable à l'examen obligatoire.
- Le département plongeon transmet au candidat les règlements sportifs par mail.
- Le candidat sollicite des temps de formation(s) et/ou de questionnement auprès du référent national des officiels s'il en ressent le besoin.

➤ **Certification :**

- Au cours des championnats de France toutes catégories selon les modalités définies dans le paragraphe "les épreuves certificatives" ci-après.

Un diplôme sera remis au(x) candidat(s) ayant été admis à l'issue des épreuves.

○ ***Je suis ancien sportif de haut niveau ...***

➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) FFN.
- Être âgé(e) de 18 ans minimum.
- Fournir la preuve d'appartenance (présente ou passée) à une liste ministérielle de haut niveau.
- Adresser une demande écrite de candidature au département Plongeon de la F.F.N par l'intermédiaire de la Ligue Régionale, au moins 2 mois avant la date de l'examen.

➤ **Formation :**

Le candidat prend part à :

- 1 ou 2 formations de 3 heures réalisées par visioconférence au cours desquelles des apports de connaissances sur la réglementation WA et des analyses vidéos de plongeurs réalisés en compétition seront faits.

➤ **Certification :**

- Au cours des championnats de France toutes catégories selon les modalités définies dans le paragraphe "les épreuves certificatives" ci-après.

Un diplôme sera remis au(x) candidat(s) ayant été admis à l'issue des épreuves.

# Règlements Plongeon

---

- *J'ai été entraîneur pendant 5 ans minimum et j'ai alimenté les équipes de France Espoir, Jeunes et/ou Senior ...*

➤ **Conditions d'accès :**

- Être licencié(e) FFN.
- Être âgé(e) de 18 ans minimum.
- Fournir la preuve d'une expérience d'entraîneur pendant 5 ans minimum.
- Fournir la preuve d'avoir alimenté en temps qu'entraîneur les équipes de France Espoir, Jeunes et/ou Senior.
- Adresser une demande écrite de candidature au département Plongeon de la F.F.N par l'intermédiaire de la Ligue Régionale, au moins 2 mois avant la date de l'examen.

➤ **Formation :**

Le candidat prend part à :

- 1 ou 2 formations de 3 heures réalisées par visioconférence au cours desquelles des apports de connaissances sur la réglementation WA et des analyses vidéos de plongeurs réalisés en compétition seront faits.

➤ **Certification :**

- Au cours des championnats de France toutes catégories selon les modalités définies dans le paragraphe "les épreuves certificatives" ci-après.

Un diplôme sera remis au(x) candidat(s) ayant été admis à l'issue des épreuves.

❖ **Les épreuves certificatives**

Les épreuves des examens de « Juge Régional » et de « Juge National » sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Quand un candidat est ajourné (pour l'examen de « Juge Régional » comme pour l'examen de « Juge National »), il doit repasser la totalité des trois épreuves.

➤ **Les épreuves des examens de juge de plongeon régional et national**

✚ **Épreuve 1 : connaissance des règlements du Plongeon**

Le candidat doit répondre à un questionnaire sur les règlements du Plongeon (Règlements WA) portant sur :

- les articles du « résumé des pénalités » à appliquer
- le reste du règlement de la WA

✚ **Épreuve 2 : reconnaissance des figures**

Le candidat doit pouvoir reconnaître un certain nombre de plongeurs différents, réalisés par des plongeurs à l'entraînement ou sur films vidéo. Il doit donner le numéro et la lettre de chaque plongeur vu ou visionné.

## Épreuve 3 : pratique de notation

Au cours d'une compétition officielle, le candidat sera amené à proposer ses notes, en même temps que les juges de la compétition. La déviance généralement tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après élimination des notes extrêmes. Le (ou les) examinateur(s) pourront apprécier cette « déviance » selon leur propre opinion. Il conviendra que le nombre des « notations » faites par le candidat soit suffisant pour établir des pourcentages de « conformité » significatifs et fiables par rapport à l'avis du (ou des) examinateur(s).

### **Conditions d'obtention de l'examen de « Juge Régional » de plongeon**

L'examen de « Juge Régional » de plongeon relève de l'autorité de la commission nationale des officiels du cercle de compétences fédéral.

Les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du référent de la commission nationale des officiels du cercle de compétence fédéral.

*Concernant l'épreuve 1* : Plus de 15% d'erreurs sont éliminatoires  
*Concernant l'épreuve 2* : Plus de 20 % d'erreurs sont éliminatoires.  
*Concernant l'épreuve 3* : L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale.  
Le candidat ne devra pas faire plus de 15 % d'erreurs.

### **Conditions d'obtention de l'examen de « Juge National » de plongeon**

L'examen de « Juge Régional » de plongeon relève de l'autorité de la commission nationale des officiels du cercle de compétences fédéral.

Les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du référent de la commission nationale des officiels du cercle de compétence fédéral.

*Concernant l'épreuve 1* : Plus de 15% d'erreur sont éliminatoires  
*Concernant l'épreuve 2* : Plus de 15 % d'erreurs sont éliminatoires.  
*Concernant l'épreuve 3* : L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale.  
Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB :

- Les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 2 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau antérieur de qualification (Juge Régional ou National).

# Règlements Plongeon

## CANDIDATURE AUX FORMATIONS D'OFFICIEL DE PLONGEON

NOM : .....

Prénom : .....

Date de Naissance: .....

Adresse : .....

.....

.....

E- mail :..... Tel:.....

Club : ..... N°: .....

Numéro de Licence:.....

Niveau de pratique sportive:.....

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à la formation :

Officiel de table

Officiel Régional

Officiel National (la demande sera transmise par la ligue à la FFN)

(Date d'obtention de l'examen de Juge Régional :.....)

**Signature du candidat :**

**Signature et tampon de la ligue régionale :**

**Remplir votre demande et la retourner à la ligue de Natation concernée.**

# Règlements Plongeon

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ORGANISATIONS 2024-2025

Les propositions d'affectations ci-dessous ont été réalisées à titre indicatif en fonction des lieux potentiels disposant des infrastructures nécessaires à l'accueil des évènements et la mise en oeuvre des différents programmes de compétitions.

Elles peuvent être amenées à évoluer en fonction des disponibilités et des souhaits des ligues et/ou clubs.

Compétitions	Périodes	Lieux (?) *
Meeting promotionnel n°1	Décembre 2024	Montreuil (LIFN)
Meeting promotionnel n°2	Mars 2025	Strasbourg (Grand Est) Nice ou Monaco (PACA)
Championnats de France toutes catégories	Juin 2025	Saint-Denis - CAO (LIFN)
Championnats de France Maîtres	Juin 2025	Saint-Denis - CAO (LIFN)